



F. S. U. 35

Le 14/09/15

COMMUNIQUE DE PRESSE

Dans le contexte urgent de l'arrivée de nombreux demandeurs d'asile en Europe, la FSU35 rappelle sa position favorable à l'accueil de tous les migrants et réfugiés et l'obligation qu'a la France d'appliquer sans restriction les principes du droit d'asile, principes inscrits dans sa constitution et ses lois.

L'État, le gouvernement et toutes les autorités publiques doivent assumer cette obligation et organiser l'accueil et la protection des réfugiés. La FSU 35, par son champ de syndicalisation, est particulièrement attachée à l'accueil et la scolarisation des enfants et adolescents et à la mise en œuvre de moyens conséquents à cet effet par les autorités académiques. La situation en Bretagne, sur ce sujet, est déjà alarmante, elle risque de devenir dramatique si aucun effort n'est fait pour augmenter les moyens humains, financiers et pédagogiques.

La FSU 35 se réjouit de constater que le gouvernement et les forces politiques jusque là bien réticentes, manifestent aujourd'hui leur souci d'ouverture et d'accueil. Cela fait plus de deux ans que nous interpellons, avec la CGT 35, tous les acteurs à ce sujet. Les réponses que nous avons reçues suite à nos nombreuses courriers et rencontres n'ont pas donné des résultats très satisfaisants. Sans vouloir polémiquer, les mêmes feignent de découvrir aujourd'hui l'ampleur du phénomène.

Il faudra pourtant concrétiser par des mesures courageuses et renoncer aux méthodes musclées contre les migrants, et aux décisions brusques qui les condamnent à la précarité et à l'incertitude juridique sur leur sort.

La FSU 35 s'associera à toute initiative citoyenne de soutien aux réfugiés et appellera à la mobilisation dans ce cadre.